

06.01.2014 - 10:00 Uhr

L'ASTAG dit non à un projet FAIF démesuré

Bern (ots) -

L'ASTAG recommande de rejeter le projet «Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)». Ses organes compétents se sont prononcés à l'unanimité en faveur du non lors de la votation populaire du 9 février 2014. L'ASTAG ne s'oppose pas à un aménagement bien dosé du rail. Les raisons de ce rejet sont principalement le fait de la hausse de la TVA, qui pèsera sur la population dans son ensemble, et du financement transversal à hauteur de milliards destiné à cimenter le FAIF et qui se fera au détriment de tous les usagers de la route. La votation sur la vignette autoroutière était un signal très clair contre les abus dont sont victimes les automobilistes et les détenteurs de véhicules utilitaires et contre l'affectation détournée des fonds routiers. Il faut maintenant de cesser de plumer les usagers de la route.

L'ASTAG a recommandé le NON pour la votation populaire du 9 février 2014 sur le projet «Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire» (FAIF). Les organes compétents recommandent à l'unanimité de rejeter le projet du Conseil fédéral et du Parlement. Certes, l'ASTAG reconnaît qu'il existe également un retard à combler au niveau des infrastructures ferroviaires, particulièrement dans le trafic de marchandises. Néanmoins, et sous la pression de l'initiative de l'ATE brandie en arrière-plan comme une menace et qui a torpillé la solution modérée de 3,5 milliards de francs proposée par le Conseil fédéral, un Parlement sans commune mesure a augmenté le volume des investissements à pas moins de 6,4 milliards sachant néanmoins que pratiquement aucun montant n'a été prévu pour le trafic ferroviaire de marchandises. Ainsi le FAIF dépasse clairement les objectifs et l'addition devra être payée par la population et les automobilistes.

Non à la désaffectation des fonds routiers!

Pour l'ASTAG, ce financement transversal démesuré au détriment du trafic routier est inacceptable. C'est en particulier le cas du produit de la redevance poids lourds qui, selon le mandat populaire initial (art. 85 de la Constitution fédérale), devrait être reversé à la route après l'achèvement des NLFA. Or, il est prévu désormais de le consacrer généreusement et sans limite dans le temps aux projets ferroviaires. Et qui plus est, cela ne toucherait pas seulement la branche des transports routiers mais également les automobilistes qui devraient passer à la caisse par l'entremise du produit de l'impôt sur les huiles minérales et de la réduction de la déduction pour pendulaires. Enfin, cerise sur le gâteau, chacun devra payer plus en Suisse suite à l'augmentation de la TVA.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Michael Gehrken
031 370 85 24

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100749341> abgerufen werden.